Frelighsburg, le 7 mars 2016

C A N A D A PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE BROME-MISSISQUOI

Une séance ordinaire s'est tenue à l'Hôtel de Ville, le lundi 7 mars 2016 à compter de 19 h 00. Les membres du conseil formant quorum sous la présidence du maire-suppléant Monsieur Jean Lévesque.

Est absent le conseiller Louis Roy.

Sont présents les conseiller(ère)s suivant(e)s :

MM. Pierre Tougas Marie-France Moquin

Charles Barbeau

MME Suzanne Lessard

Madame Anne Pouleur, directrice générale, secrétaire-trésorière est présente.

RÉS 866-03-16 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Marie-France Moquin Appuyé de la conseillère Suzanne Lessard Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : Ce conseil adopte l'ordre du jour tel que décrit ci-dessous en ajoutant au varia : Émission d'un chèque en faveur de la Société d'histoire et de Patrimoine de Frelighsburg :

- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Tenue d'une élection partielle
- 3. Adoption du procès-verbal du 1^{er} février 2016
- 4. Adoption du procès-verbal du 11 février 2016
- 5. Adoption du procès-verbal du 11 février 2016
- 6. Adoption de la liste des comptes à payer
- 7. Suivis et informations du maire-suppléant
- 8. Correspondance
- 9. Résolution RÉS-03-16 amendant le règlement d'emprunt no. 135-01-2011 tel qu'amendé par le règlement 140-09-2013
- 10. Avis de motion au règlement 116-01-2005(15-1) accordant une rémunération aux membres du conseil municipal
- 11. Avis de motion au règlement 115-02-2015 décrétant l'imposition des taxes municipales pour l'année 2016
- 12. Avis de motion au règlement 117-01-2005(15) déléguant à tout fonctionnaire ou employé de la Municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses
- 13. Indexation des salaires municipaux
- 14. Adoption du rapport annuel 2015 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
- 15. Conformité au schéma révisé de couvertures de risques en matière incendie
- 16. Mandat à l'union des Municipalité du Québec Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2016

Frelighsburg, le 7 mars 2016

- 17. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local reddition de comptes 2015
- 18. Permission de voirie annuelle
- 19. Conformité à la modification du schéma d'aménagement effectué via l'adoption du règlement 02-0315 REGES
- 20. Achat d'un panneau afficheur de vitesse amovible PAVA auprès de la MRC de Brome-Missisquoi
- 21. Vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales 2014-2015
- 22. Demande d'aliénation à la CPTAQ en faveur de la propriété de Jean-Sébastien Duchesne
- 23. Émission d'un permis de lotissement no. 16-003 10 et 12, rue de l'Église
- 24. Dépôt du rapport de l'inspectrice en bâtiment
- 25 Varia
- 26. Ouestions des contribuables
- 27. Levée de la séance

ADOPTÉE

TENUE D'UNE ÉLECTION PARTIELLE

Je, Anne Pouleur, présidente d'élection, avise le conseil municipal qu'à la suite de la démission du maire monsieur Jacques Ducharme, le 1^{er} février 2016, une élection partielle se tiendra le 29 mai 2016, à la condition que plus d'un électeur dépose sa candidature au poste de maire au plus tard le 29 avril 2016, à 16h30.

RÉS 867-03-16 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} FÉVRIER 2016

Il est proposé par le conseiller Charles Barbeau Appuyé la conseillère Suzanne Lessard Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : Le conseil adopte le procès-verbal du 1^{er} février 2016 tel que rédigé par la directrice générale, secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

RÉS 868-03-16 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 FÉVRIER 2016

Il est proposé par le conseiller Pierre Tougas Appuyé la conseillère Marie-France Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : Le conseil adopte le procès-verbal du 11 février 2016 tel que rédigé par la directrice générale, secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

RÉS 869-03-16 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 FÉVRIER 2016

Il est proposé par la conseillère Suzanne Lessard Appuyé du conseiller Charles Barbeau Résolu à l'unanimité des conseillers présents

Frelighsburg, le 7 mars 2016

QUE : Le conseil adopte le procès-verbal du 11 février 2016 tel que rédigé par la directrice générale, secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

RÉS 870-03-16 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller Charles Barbeau Appuyé de la conseillère Marie-France Moquin Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : Ce conseil paye la liste des factures telles que présentées ci-bas accompagnées des dépenses incompressibles qui ont été payées conformément au règlement 122-03-08 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires :

4651	Vitalité Frelighsburg	Participation financ Carnaval Fréli en neige	300.00 \$
4652	Jacques Ducharme	Frais de déplacement	541.36 \$
4653	Ministère Revenu Québec	Remises employeur	4 546.55 \$
4654	Alexandre Therrien	Accessoires incendie	70.57 \$
4655			ANNULÉ
4656			ANNULÉ
4657	Codina Manuel	Remboursement de taxes	144.41 \$
4658	Receveur général Canada	T4 Sommaire exercice 2015	104.33 \$
4659	Ministère Revenu Québec	Relevé 1 Sommaire 2015	221.65 \$
4660	Barbeau, Charles	Frais de déplacement	41.34 \$
4661	Poste Canada	Médiaposte	108.13 \$
4662	Jean Lévesque	Frais de déplacement	53.00 \$
4663	Anne Pouleur	Logiciel Relevé 24	258.69 \$
4664	Alexandre Therrien	Frais de déplacement	18.58 \$
4665	Bell Canada	Services téléphoniques	1 205.94 \$
4666	Poste Canada	Médiaposte	108.13 \$
4667	Imaginatec	Loyer 46 Principale	402.41 \$
4668	Ministère Revenu Québec	Cotisation RRQ exercice 2013	231.84 \$
4669	Ministère Revenu Québec	Cotisations employeur	4 203.35 \$
4670	Acoustix Québec	Écran de projection	747.29 \$
4671	Alain Dubé	Abattage arbre	517.39 \$
4672	Aquatech	Hon prof usine eau potable	1 241.16 \$
4673	Aréo-Feu Ltée	Accessoires incendie	318.55 \$
4674	Association des chefs en sécurité incendie	Inscriptio congrès	479.45 \$
4675	Avizo Experts-Conseils	Hon prof 57 St-Armand	1 609.65 \$
4676	Barbeau, Charles	Réunions CCU	100.00 \$
4677	Bell Mobilité Inc.	Service cell voirie	48.18 \$
4678	Biolab	Analyse d'eau	130.84 \$
4679	BMI Experts-conseils Inc.	Hon prof entretien chemins	4 771.46 \$
4680	Câble Axion Digitel Inc.	Services internet	206.79 \$
4681	Clinique Vétérinaire Cowansville	Hon prof chiens dangereux	2 028.01 \$
4682	DBR Informatique	Contrat photocopieur	40.39 \$
4683	Nopac Environnement	Enlèvement conteneur rebuts	170.71 \$
	-		

Frelighsburg, le 7 mars 2016

4684	4 Bruno De Kinder	Traduction Messager et autres doc	626.83 \$
468:	5 ABCDE Internet Inc. Dépanneur du Village	Services postaux, timbres envoi comptes taxes	1 334.35 \$
4686	6 Dicom Express	Service de messagerie	44.30 \$
468′	7 Donald Carey	Contrat déneigement chemins municipaux, entretien voirie	58 184.79 \$
4688	B Duotel Inc.	Services techniques téléphonie	106.29 \$
4689	9 EMRN 2008	Équipement médical	186.71 \$
4690	Des Entreprises Philippe Bourdeau Inc.	Contrat déneigement immeubles municipaux, entretien voirie	4 423.68 \$
469	1 Entreprises électrique MJL Inc.	Hon prof usine eau potable	3 685.07 \$
4692	2 FM Formules municipales	Fournitures bureau	64.08 \$
4693	3 Francis Lemaire	Entretien patinoire	1 600.00 \$
4694	FSD Avocats Inc.	Hon prof Tour Bell Mobilité	1 149.75 \$
4693	5 Gabriel Charbonneau	Réunions CCU	100.00 \$
4696	6 Gestim Inc.	Hon prof urbanisme	3 219.54 \$
469′	7 Gestion Écono Plus Inc.	Télérepérage camions	183.96 \$
4698	3 Impressions DF	Impressions Messager et doc municipaux	813.22 \$
4699	9 Jean-Yves Pilon & Associés	Hon prof organisation du travail	6 898.50 \$
4700) Kathleen Wright	Ouverture portes, surv gym	108.00 \$
470	l Lamothe Énergie Inc.	Diesel	333.28 \$
4702	2 Laurent Millette	Location garage	75.00 \$
4703	Martin & Lévesque Inc.	Vêtements pompier	119.92 \$
4704	4 Linda Tétreault	Contrat entretien Hdv	704.16 \$
4703	5 Marie-France Moquin	Gâteaux consultation publique	46.39 \$
4700	6 Maurice Gill	Réunions CCU	100.00 \$
470	7 MRC Brome-Missisquoi	Quote-parts MRC (1er vers)	56 777.00 \$
4708	P.A. Le Riverain-Bedford (0013)	Pièce camion incendie	62.08 \$
4709	Nicholas Brien	Réunions CCU	100.00 \$
4710	,	Fournitures et équipement bureau	879.55 \$
471	Paradis Lemieux Francis Avocats	Hon prof services juridiques	1 569.41 \$
4712	2 Petite Caisse	Articles ménagers, fourniture bureau	30.34 \$
4713	3 Les Pétroles Dupont	Huile à chauffage immeubles municipaux	2 402.30 \$
4714	4 Proliance Technologies Inc.	Hon prof services informatiques	264.16 \$
471:	5 Plomberie Corriveau	Hon prof usine épuration	1 222.18 \$
4716	6 Plomberie Goyer Inc.	Travaux plomberie Hdv	715.89 \$
471	<u> </u>	Gros rebuts	71.92 \$
4718	Rénovations Freebourg	Réparations Hdv	278.18 \$
4719		Frais d'expédition	7.00 \$
4720	Rivard, Louis-André	Réunions CCU	100.00 \$

Frelighsburg, le 7 mars 2016

4721	Services mécaniques Martin Jetté Enr.	Réparation camion incendie	320.14 \$
4722	Signalisation de l'Estrie	Signalisation voirie	94.98 \$
4723	Société de l'Assurance automobile du Québec	Immatriculation véhicules municipaux	3 795.98 \$
4724	Techno-Contrôle 2000 Inc.	Rechargement cyl air comprimé	66.69 \$
4725	Télé-Page	Service de téléavertissement	143.66 \$
4726	Telus	Service cell incendie	107.23 \$
4727	Townsend Consultants Inc.	Hon prof site web	100.61 \$
4728	Ville de Sutton	Entraide incendie	473.52 \$
4729	Ville de Dunham	Contrat enlèvement ordures résidentielles	7 676.60 \$
4730	Vitrerie Bédard & Fils Inc.	Réparation fenêtres Hdv	5 050.21 \$
4731	Y. Gosselin & Fils Ltée	Quincaillerie, produits ménagers, accessoires	192.29 \$

Certificat de crédits disponibles

Je, Anne Pouleur, directrice générale, secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

SUIVIS & INFORMATIONS DU MAIRE-SUPPLÉANT

- Tour Bell Mobilité
- Pactes Brome-Missisquoi
- Planification stratégique
- Ferme expérimentale

RÉS 871-03-16 AMENDANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO. 135-01-2011 TEL QU'AMENDÉ PAR LE RÈGLEMENT 140-09-2013

ATTENDU QUE	la Municipalité a adopté, le 6 juin 2011, le « Règlement

135-01-2011 décrétant une dépense de 6 060 000 \$ pour effectuer ou faire effectuer tous les travaux nécessaires aux fins de l'installation de conduites d'égout sanitaire sur les rues Principale et de l'Église, sur les chemins Verger-Modèle, Dunham, Saint-Armand, Garagona et sur la route 237 Nord, l'interception et le traitement des eaux usées provenant de ces conduites, l'installation de conduites d'aqueduc sur les chemins Verger-Modèle, Garagona et sur la rue Principale et leur raccordement au réseau existant et le traitement de l'eau potable et pour la confection des plans et devis définitifs pour l'exécution de ces travaux, la surveillance de ceux-ci et les acquisitions de terrains » [le «règlement d'emprunt»];

ATTENDU QUE

ce règlement prévoit à l'article 4.4, que cet emprunt sera remboursé au moyen d'une taxe dont le taux d'imposition qui tient compte de l'usage auquel l'immeuble desservi est affecté;

Frelighsburg, le 7 mars 2016

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier cet article afin de tenir compte de

situations où un immeuble commercial permet l'occupation de plusieurs commerces de petite superficie, tout en s'assurant que la répartition de la taxe demeure raisonnable en égard à la quantité d'eau qui y

est consommée;

ATTENDU QUE cette modification n'a pas pour effet d'augmenter la

charge fiscale des contribuables visés par cet emprunt;

ATTENDU les dispositions de l'article 1076 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Pierre Tougas

Appuyé de la conseillère Suzanne Lessard Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : Le conseil municipal décrète ce qui suit :

Article 1. L'article 4.4 du Règlement 135-01-2011 tel qu'amendé par le règlement 140-09-2013 est modifié comme suit :

- i) En ajoutant, dans l'entête du tableau, après les mots « Nombre d'unité », les mots « de taxation ».
- ii) En remplaçant le texte décrivant la dernière catégorie d'immeuble dans le tableau qui y apparaît par le texte suivant : « Lorsqu'un immeuble imposable contient plus d'une unité d'occupation affecté à une catégorie d'usage commercial, le nombre total d'unité de taxation correspond au nombre total de ces unités d'occupation, jusqu'à concurrence d'un maximum de 1 unité par 100 mètres carrés de superficie totale de l'immeuble affectée à ces usages, incluant les espaces communs, les espaces vacants et les dépendances. Chaque portion d'unité est considérée comme une unité entière. »

Article 2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION AU RÈGLEMENT 116-01-2005(15-1) ACCORDANT UNE RÉMUNÉRATION AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Je, Charles Barbeau, conseiller municipal donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil sera présenté le règlement 116-01-2005(16-1) accordant une rémunération aux membres du conseil municipal;

L'objet de l'adoption du règlement est de modifier les articles 1, 2 et 5 du règlement 116-02-2005(15-1) aux fins de couvrir l'exercice financier de l'année 2016 et fixer le taux d'indexation de la rémunération des élus municipaux à 1,9 %;

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, des copies du projet de règlement sont remises aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. Les copies du projet de règlement jointes au présent avis de motion en font parties intégrantes.

Frelighsburg, le 7 mars 2016

AVIS DE MOTION AU RÈGLEMENT 115-02-2015 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES POUR L'ANNÉE 2016

Je, Pierre Tougas, conseiller municipal donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil sera présenté le règlement 115-02-2016 décrétant l'imposition des taxes municipales pour l'année 2016;

L'objet de l'adoption du règlement est d'annuler le règlement 115-02-2015 aux fins de décréter l'imposition des taxes municipales pour l'exercice financier de l'année 2016;

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, des copies du projet de règlement sont remises aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. Les copies du projet de règlement jointes au présent avis de motion en font parties intégrantes.

AVIS DE MOTION AU RÈGLEMENT 117-01-2005(15) DÉLÉGUANT À TOUT FONCTIONNAIRE OU EMPLOYÉ DE LA MUNICIPALITÉ LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES

Je, Suzanne Lessard, conseillère municipale donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil sera présenté le règlement 117-01-2005(16) déléguant à tout fonctionnaire ou employé de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses;

L'objet de l'adoption du règlement est de le reconduire pour autoriser la délégation de pouvoir en vertu de l'exercice financier 2016;

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, des copies du projet de règlement sont remises aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. Les copies du projet de règlement jointes au présent avis de motion en font parties intégrantes.

RÉS 872-03-16 INDEXATION DES SALAIRES MUNICIPAUX

CONFORMÉMENT à l'adoption de la résolution RÉS 862-02-16 lors de la

tenue de la séance spéciale du conseil municipal le 11

février 2016;

Il est proposé par la conseillère Suzanne Lessard Appuyé de la conseillère Marie-France Moquin Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE: Le taux d'indexation des salaires municipaux pour 2016 est fixé à 1,9 %.

ADOPTÉE

<u>RÉS 873-03-16 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2015 – SCHÉMA DE</u> COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques de la MRC Brome-

Missisquoi est entré en vigueur le 7 juillet 2006;

ATTENDU QUE chaque municipalité locale se doit de produire un

rapport annuel pour l'année précédente et l'adopter par

Frelighsburg, le 7 mars 2016

résolution, tel que prescrit par l'article 35 de la Loi sur

la sécurité incendie;

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique a fourni un fichier

Excel pour faciliter la rédaction et la compilation de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie. Ce fichier comporte trois (3) onglets soit : PMO (plan de mise en œuvre), IP (indicateur de performance) et GRAPH (indicateur de

performance sous forme de graphique);

ATTENDU QUE pour compléter les informations nécessaires à la

rédaction du rapport annuel, le coordonnateur de la MRC Brome-Missisquoi a élaboré un fichier *Excel*

additionnel;

ATTENDU QUE le rapport annuel 2015 a été complété par le directeur du

service de sécurité incendie de la municipalité de

Freligshburg;

ATTENDU QUE la municipalité de Frelighsburg a pris connaissance du

rapport d'activités annuel 2015 en lien avec le Schéma

de couverture de risques en sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Suzanne Lessard

Appuyé du conseiller Charles Barbeau Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : La municipalité de Frelighsburg adopte son rapport d'activités annuel

2015 en lien avec le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie et autorise à le transmettre à la MRC Brome-Missisquoi;

QUE: Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels des

municipalités formant le territoire de la MRC et le transmettra par la

suite au ministre de la Sécurité publique.

ADOPTÉE

RÉS 874-03-16 CONFORMITÉ AU SCHÉMA RÉVISÉ DE COUVERTURES DE RISQUES EN MATIÈRE INCENDIE

ATTENDU le courrier de la MRC du 1^{er} mars 2016 concernant les

recommandations émises par le Ministère de la sécurité publique pour la conformité de la Municipalité de Frelighsburg au schéma révisé de couverture de risques

incendie;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Charles Barbeau

Appuyé du conseiller Pierre Tougas

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE: La Municipalité de Frelighsburg avise la MRC de Brome-Missisquoi

qu'elle s'engage à débuter des démarches pour l'évaluation et la mise en

place d'entraide automatique durant l'année 2016;

Frelighsburg, le 7 mars 2016

QUE: La Municipalité de Frelighsburg avise la MRC de Brome-Missisquoi qu'elle a retenu en octobre 2015 les services de la firme Manaction Inc. pour la réalisation d'inspection de risques élevés sur son territoire, et qu'elle a budgété en 2016 les sommes nécessaires pour continuer l'inspection des risques très élevés et élevés.

ADOPTÉE

RÉS 875-03-16 MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ANNEÉ 2016

ATTENDU QUE la Municipalité de Frelighsburg a reçu une proposition de

l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour

l'année 2016;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1

du Code municipal:

.- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de

matériel;

.- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter

ces règles;

.- précisent que le présent processus contractuel est assujetti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil

d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur

une base volontaire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour

se procurer le chlorure en solution liquide dans les

quantités nécessaires pour ses activités;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Charles Barbeau

Appuyé de la conseillère Suzanne Lessard Résolu à l'unanimité des conseiller présents

QUE : La Municipalité de Frelighsburg confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités

intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière chlorure en solution liquide nécessaires aux activités de la Municipalité

pour l'année 2016;

QUE : La Municipalité de Frelighsburg confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que

l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse

comparative des produits défini au document d'appel d'offres;

QUE : Si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes

Frelighsburg, le 7 mars 2016

de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE: Pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité de Frelighsburg s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE: La Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU': Un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

RÉS 876-03-16 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL REDDITION DE COMPTES 2015

ATTENDU QUE le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de

l'Électrification des transports a versé une compensation de 132 749 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour

l'année civile 2015;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité de

Frelighsburg visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la

Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe « A »

identifiant les interventions réalisées par la Municipalité

sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU' un vérificateur externe présentera dans les délais

signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe « B » ou un rapport spécial de vérification

externe dûment complété;

POUR CES MOTIFS: Il est proposé par le conseiller Pierre Tougas

Appuyé de la conseillère Suzanne Lessard Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE: La Municipalité de Frelighsburg informe le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

Frelighsburg, le 7 mars 2016

RÉS 877-03-16 PERMISSION DE VOIRIE ANNUELLE

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services de Foster du Ministère des

transports du Québec a décidé d'émettre une permission de voirie annuelle pour l'ensemble des travaux d'urgence qui seront réalisés par chacune des municipalités situées sur son territoire administratif;

CONSIDÉRANT QUE la permission de voirie pour la Municipalité de

Frelighsburg porte le numéro 8608-15-0626 et qu'elle

fait partie intégrante de la présente;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Charles Barbeau

Appuyé de la conseillère Marie-France Moquin Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE: La Municipalité de Frelighsburg se porte garante du fait qu'elle pourrait, en cours d'année, effectuer des travaux sur les routes de juridiction provinciale pour la remise en état des éléments composant la route, pour reconstruire ces routes selon les normes du Ministère des Transports et les autres exigences particulières apparaissant dans la permission de voirie;

L'inspecteur municipal, est autorisé à signer les permis pour et au nom de

la Municipalité;

QUE:

QUE: La présente résolution est valide pour une période de 12 mois à compter

de la date de l'adoption des présentes;

QUE: Le maire-suppléant, et/ou la directrice générale secrétaire-trésorière sont

autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tout document se

référant à ce dossier.

ADOPTÉE

RÉS 878-03-16 CONFORMITÉ À LA MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT EFFECTUÉ VIA L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 02-0315 REGES

CONSIDÉRANT	le	courrier	du	22	février	2016	de	Madame	Nathalie
-------------	----	----------	----	----	---------	------	----	--------	----------

Grimard, directrice adjointe de la gestion du territoire au sein de la MRC de Brome-Missisquoi, avisant la Municipalité de Frelighsburg qu'elle n'a toujours pas adopté de règlements de concordance afin de se conformer à la modification au schéma d'aménagement

de la MRC effectuée via le règlement 02-0315;

CONSIDÉRANT le point 4.2 de la politique sur le processus de suivi de la

conformité de la réglementation locale face à une révision ou à une modification du schéma

d'aménagement et développement;

CONSIDÉRANT à cet égard, la transmission de l'offre de service de la

compagnie Gestim Inc. le 26 février 2016, dossier GESTIM 2016-URB-257, au montant incluant les taxes

de 3 117,70 \$;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Charles Barbeau

Appuyé du conseiller Pierre Tougas

Résolu à l'unanimité des conseiller présents

Frelighsburg, le 7 mars 2016

QUE: La Municipalité de Frelighsburg engage GESTIM Inc. au montant de 3 117,70 \$, pour effectuer les modifications des règlements d'urbanisme concernant la conformité au dossier de concordance du schéma d'aménagement de la MRC, en vertu de l'adoption du règlement 02-0315 REGES;

QUE : La directrice générale, secrétaire-trésorière est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité tout document se référant à ce dossier.

Certificat de crédits disponibles

Je, Anne Pouleur, directrice générale, secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer la dépense ci-haut décrite.

ADOPTÉE

RÉS 879-03-16 ACHAT D'UN PANNEAU AFFICHEUR DE VITESSE AMOVIBLE PAVA AUPRÈS DE LA MRC DE BROME-MISSISQUOI

CONFORMÉMENT au courrier de la MRC du 2 février 2016 et au procès-

verbal du conseil des maires de la séance ordinaire du 16

février 2016;

Il est proposé par le conseiller Pierre Tougas Appuyé de la conseillère Suzanne Lessard Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE: La Municipalité de Frelighsburg avise la MRC de Brome-Missisquoi qu'elle achète un panneau afficheur de vitesse amovible PAVA modèle Safe Pace 100 au montant incluant les taxes de 3 696 \$.

Certificat de crédits disponibles

Je, Anne Pouleur, directrice générale, secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer la dépense ci-haut décrite.

ADOPTÉE

RÉS 880-03-16 VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES 2014-2015

Il est proposé par la conseillère Suzanne Lessard Appuyé du conseiller Charles Barbeau Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE: Le conseil municipal adopte la liste des immeubles en défaut du paiement

des taxes municipales pour les années 2014 et 2015;

QUE : La Municipalité de Frelighsburg avise la MRC de Brome-Missisquoi que

le taux annuel des intérêts est fixé à 15 %.

ADOPTÉE

Frelighsburg, le 7 mars 2016

RÉS 881-03-16 DEMANDE D'ALIÉNATION À LA CPTAQ EN FAVEUR DE LA PROPRIÉTÉ DE JEAN-SÉBASTIEN DUCHESNE

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Jean-Sébastien Duchesne,

gestionnaire des terres agricoles en exploitation;

CONSIDÉRANT la division actuelle des lots avec madame Dominique

Duchesne;

CONSIDÉRANT l'échange de terres selon les limites naturelles en place;

CONSIDÉRANT l'augmentation du potentiel agricole pour le demandeur;

CONSIDÉRANT les conséquences de cette demande sur le potentiel

agricole du milieu environnant;

CONSIDÉRANT l'échange de superficies équivalentes;

CONSIDÉRANT l'article 62 de la Loi de protection du territoire et des

activités agricoles du Québec;

CONSIDÉRANT la conformité du projet à l'ensemble des règlements

municipaux et d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que l'utilisation de la parcelle à être acquise par madame

Dominique Duchesne à des fins résidentielles est

conforme à la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Charles Barbeau

Appuyé du conseiller Pierre Tougas

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE: Le conseil municipal de Frelighsburg, approuve la demande d'aliénation

de monsieur Jean-Sébastien Duchesne auprès de la Commission de

protection du territoire agricole du Québec.

QUE: La présente vient annuler la résolution RÉS 762-07-15 adoptée par le

conseil municipal lors de la séance ordinaire du 6 juillet 2015.

ADOPTÉE

<u>RÉS 882-03-16 ÉMISSION D'UN PERMIS DE LOTISSEMENT NO. 16-003 – 10 ET 12, RUE DE L'ÉGLISE</u>

Il est proposé par la conseillère Marie-France Moquin Appuyé du conseiller Pierre Tougas Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE: Conformément aux recommandations détaillées au procès-verbal du CCU du 23 février 2016, la Municipalité de Frelighsburg autorise l'émission du permis de lotissement en faveur des parties de lots P251 et P253 du cadastre de la paroisse de Saint-Armand Est, propriété de « Les constructions Pierre Boivin Inc., » conformément au plan cadastral soumis au service d'inspection municipale par le bureau d'arpenteurs-géomètres Migué Fournier sous la minute 16380, plan 2015-508L.

ADOPTÉE

Frelighsburg, le 7 mars 2016

RÉS 883-03-16 CESSION DE DROIT DE PASSAGE

Il est proposé par le conseiller Charles Barbeau Appuyé de la conseillère Marie-France Moquin Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE: Le conseil municipal mandate le maire suppléant, Monsieur Jean Lévesque pour négocier des cessions de bandes de terrain avec des propriétaires longeant la rivière aux Brochets et des propriétés situées en bordure du parc municipal sur le chemin Richford, pour l'enregistrement éventuel de droit de passage concernant l'aménagement de sentiers pédestres municipaux.

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTRICE EN BÂTIMENT

VARIA

RÉS 884-03-16 ÉMISSION D'UN CHÈQUE EN FAVEUR DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE PATRIMOINE DE FRELIGHSBURG

Il est proposé par la conseillère Marie-France Moquin Appuyé de la conseillère Suzanne Lessard Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : La municipalité de Frelighsburg émet un chèque en faveur de la Société d'histoire et de patrimoine de Frelighsburg, au montant de 2 100 \$ pour la rédaction du carnet « Portrait de Frelighsburg de 1930 à nos jours ».

Certificat de crédits disponibles

Je, Anne Pouleur, directrice générale, secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer la dépense ci-haut décrite.

ADOPTÉE

QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

RÉS 885-03-16 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Charles Barbeau Appuyé du conseiller Pierre Tougas Résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE: Lever la séance.	ADOPTÉE	
Jean Lévesque	Anne Pouleur	
Maire-suppléant	Directrice générale	
	Secrétaire-trésorière	